



Mairie de CORCELLES-LÈS-CITEAUX

Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le vendredi 15 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence du Maire, Pierre GALTIE.

Étaient présents : MM. P.GALTIE, Maire - L. MILLE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} ADJOINT - C. ESCALIER, 3^{ème} adjoint - Mmes A. DONZEL, F. MASSON - MM. S. CORTINOVIS, H. PETIT, D. TRIART, F. BOULANGER, B. RENARD, P. DEDIEU

Étaient excusés : C. GENELOT procuration à P. DEDIEU – S. BONIN procuration à A. DONZEL - J. FONTAINE procuration à P. GALTIE

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Une entrevue entre le maire et la société de chasse a eu lieu en mairie le vendredi 1^{er} décembre.
Deux sujets ont été abordés, la rédaction des nouveaux baux avec une obligation de l'état de spécifier chaque parcelle utilisée pour la chasse et une demande de révision du coût du bail. Les nouveaux baux ont été établis et le coût des ces derniers a été revu à la baisse.
- Une rencontre avec un architecte spécialiste dans la restauration des bâtiments anciens a eu lieu le jeudi 30 novembre pour définir les travaux à engager pour restaurer l'intérieur de notre église. Après analyse de ce bâtiment, cet architecte nous a transmis une offre pour réaliser l'étude et le chiffrage des différentes phases de restauration de notre église. Cette étude nous permettra entre autre de pouvoir planifier les travaux à effectuer dans les années futures, en fonction des priorités et des possibilités de financement de la commune. Le conseil autorise le maire à signer la convention avec l'architecte pour un coût de 5 715€ HT.
- Le conseil municipal est appelé à se prononcer avant le 31 décembre sur le choix des rythmes scolaires pour la rentrée 2018. Deux solutions sont proposées, soit le maintien du système actuel, soit le passage à la semaine de 4 jours. Après le vote du conseil, 7 pour, 4 abstentions et 4 contre, le retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire est demandé. Ce vote rejoint le vote effectué en conseil d'école. (voir chapitre écoles).

2. TRAVAUX

- Les décorations de Noël ont été mises en place les 4 & 5 décembre par notre employé communal et les membres de la commission travaux.
- L'étude des travaux liée à l'opération « éco village » se poursuit. Le cabinet Sistem architecture doit présenter l'étude du projet retenu le 8 janvier à 19 heures en mairie.
- L'aménagement de l'îlot à l'entrée du village se poursuit normalement, l'armature métallique a été mise en place. Les travaux devraient se terminer au printemps 2018.

3. REFLEXION SUR LES TRAVAUX 2018

- Poursuite de la mise en conformité des structures communales aux normes handicapées.
- Finalisation des travaux de sécurisation sur la RD25.
- Poursuite de l'opération cœur de village avec un début de travaux pour le 1^{er} semestre 2018.
- Finalisation de l'îlot du carrefour à l'entrée du village.
- Achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran à la SAUM.
- Réfection des sanitaires de la SAUM.
- Achat du terrain du futur cimetière.



- Etude pour la restauration de l'église.
- Achat de bacs à fleurs pour remplacer la haie arrachée au bout du chemin de fer.
- Mise en place d'une alarme anti-intrusion dans les écoles.

4. ECOLES - PERISCOLAIRE

- Suite aux remarques concernant la faiblesse du signal d'alerte anti-intrusion lors du dernier exercice, un essai de nouvelle sirène a été réalisé jeudi 7 décembre. Ce dernier ne s'est pas avéré concluant, il n'est pas audible depuis tous les bâtiments scolaires. Un devis va être demandé à une entreprise spécialisée pour installer une sirène dans chaque bâtiment scolaire afin d'être conforme aux directives de l'état en matière de lutte anti attentat.
- Un conseil d'école exceptionnel a eu lieu le 12 décembre concernant les rythmes scolaires. Suite au sondage réalisé auprès des parents d'élèves et à l'avis des professeurs des écoles, le système à 4 jours est demandé pour la rentrée de septembre 2018.

5. PERSONNEL

- Le contrat de Karène arrive à terme le 31 décembre. Merci à Karène pour son implication au secrétariat de la mairie.
- Les entretiens individuels des agents ont commencé et devraient se terminer début janvier.
- Le conseil doit délibérer pour désigner un représentant, qui doit être un élu, comme correspondant du CNAS. Ludovic Mille est élu à l'unanimité pour représenter la commune.

6. POINT SUR LES REUNIONS

- La réunion avec les nouveaux habitants s'est déroulée vendredi 8 décembre. 7 familles sur 11 étaient présentes. Elles ont pu faire la connaissance des élus et des représentants des associations.

- Une nouvelle demande d'aide pour une personne résidant dans la commune a été adressée au CCAS. Ce dernier se réunira le 9 janvier pour étudier ce dossier. Le conseil autorise le maire à signer l'aide en question. Les visites aux corcellois pour la distribution du colis de fin d'année vont débuter le 18 décembre et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

- La commission de révision des listes électorales se réunira le vendredi 22 décembre afin de mettre à jour ces dernières.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUIITS-SAINT-GEORGES

- Compte-rendu du conseil communautaire du 28 novembre :
Le sujet principal de ce conseil était le vote par les conseillers communautaires pour la prise ou non de compétence scolaire par la communauté de communes. Après un vote à bulletin secret, la compétence n'est pas prise par la communauté de communes avec 44 voix contre, 34 voix pour et 2 abstentions.
- Le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 19 décembre.
- Commission déchets : compte-rendu de la dernière réunion où le choix d'un service identique pour la gestion des déchets sur la communauté de communes a été abordé.

8. AFFAIRES DIVERSES

- Point sur le bulletin municipal: les articles ne sont pas tous arrivés en mairie. Deux devis ont été reçus pour l'impression du bulletin. Cette année encore, les annonceurs restent importants.
- Les travaux concernant le haut débit se poursuivent. La totalité de la fibre optique devrait être livrée mi-janvier et la mise en place devrait intervenir fin janvier.
- Les cours de soutien en mathématique les samedis matins se déroulent correctement et les participants sont ravis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20
Prochain Conseil Municipal : vendredi 26 Janvier 2017



INFORMATIONS MUNICIPALES Décembre 2017

Le secrétariat de mairie est ouvert au public, en présence d'un élu :

**Les lundis de 16h30 à 18h00
& les vendredis de 16h30 à 19h00**

En cas de besoin, il est possible de prendre rendez-vous avec un élu en dehors des permanences d'ouverture au public : pour cela il suffit de téléphoner directement au **03 80 36 69 53** ou d'envoyer un message électronique à : mairie.corcelleslesciteaux@orange.fr

**La plateforme de broyage sera fermée
du lundi 18 décembre au lundi 15 janvier**

CALENDRIER COMMUNAL INDICATIF 2018

QUI	QUAND	QUOI
MAIRIE	4 janvier	Cinéma
MAIRIE	5 janvier	Vœux du maire
MAIRIE	27 janvier	Collecte resto du coeur



VIE CITOYENNE

Une question sur la vie dans la commune, sur une décision du conseil municipal ?

Une interrogation sur un problème de vie quotidienne ? Une idée à proposer pour Corcelles ? Envie de participer à une commission municipale avec les élus : gestion des forêts, fleurissement, cadre de vie, communication ... ?

Vous pouvez nous écrire, par mail ou courrier, mais aussi et surtout, vous pouvez rencontrer vos élus pour en parler directement avec eux : un membre de la municipalité est présent lors de chaque permanence le maire est présent pour vous (sauf réunion) chaque vendredi soir.

**Nous sommes disponibles sur rendez-vous
à tout autre moment qui vous conviendra.**

SECURITE ROUTIERE

Comme nous le rappelons régulièrement les gendarmes réalisent chaque semaine des contrôles de vitesse dans la commune. Nous vous invitons tous à lever le pied dans Corcelles et nous continuons à demander des contrôles aux forces de l'ordre.



**Dans la commune, la vitesse limite, c'est : 50 km/h
Sauf cas où la limite est à 30 km/h**



BRULAGE

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2004 portant réglementation des feux de plein air et pour le respect du voisinage, le brûlage des végétaux en zone urbaine est interdit.

Ces feux sont encore trop fréquents et constituent une réelle gêne pour le voisinage :

- cendre dans les piscines
- odeurs désagréable quand les fenêtres sont ouvertes
- enfants parfois particulièrement sensibles
- ...

Il s'agit de bon sens et de respect des autres ! Nous rappelons que vous disposez maintenant d'une aire de stockage à Corcelles où vous pouvez déposer chaque samedi vos végétaux.

Merci à chacun de respecter cette règle.

SAVOIR VIVRE

Un rappel de la législation sur les déjections canines

Merci à chaque propriétaire de prendre les dispositions qui s'imposent.

"Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros)."



Le conseil municipal de Corcelles-Lès-Cîteaux vous souhaite à tous de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le vendredi 5 janvier à 19h00 dans la salle à usages multiples pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Joyeux Noël !!!

